

PROCES VERBAL – COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 juin 2021 Salle des fêtes – Peillonnex

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare à 20h05 la séance du conseil municipal en date du 15 juin ouverte.

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents et fait état des procurations.

Présents : Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC, Josiane COUDURIER-BŒUF, Patrick REY, Nathalie RUFFIN, Sébastien FROMENT, Emmanuelle de FOURNAS, Laurent VON DACH, Céline GROS.

Excusés avant donné pouvoir : René CARME à Christian RAIMBAULT, Agnès GRIVAZ à Catherine BOSC, Michel BERTHET à Josiane COUDURIER BOEUF, Hervé BEL à Emmanuelle de FOURNAS, Vanessa SIROT à Nathalie RUFFIN, Benoît JUNOD à Céline GROS.

Invité qualifié : Johan IMBERT, Directeur Général des Services.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	9
Nombre de votant (procurations comprises)	15

Le secrétariat de séance est assuré par : Céline GROS

Assemblée :

D015-2021 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13/04/2021 ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des interrogations ou modifications à apporter sur le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Sans demande particulière, il est procédé au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

Le procès-verbal en date du 13/04/2021 est adopté à l'unanimité.

Finances :

D016-2021 Taux de taxe de foncier bâti ;

Monsieur le Maire explique que le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de TFPB de 2020 dans le respect des règles de plafonnement. En 2021, les assemblées peuvent délibérer sur l'assiette de la TFPB avant le 1er octobre pour une application en 2022.

Aussi, conformément aux volontés de la commission des finances, Monsieur le Maire propose au conseil de voter le taux suivant :

10,67% (taux communale 2020) + 12,03% (taux départemental 2020) = 22,7%

Monsieur le Maire explique qu'il sera sûrement utile de revoir ce taux l'année prochaine.

Monsieur le Maire propose de maintenir ce taux et passe au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

DECIDE d'appliquer un taux de taxe foncier sur le bâti de 22,7%.

D017-2021 Tarifs du service enfance : périscolaire et cantine scolaire ;

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, le conseil municipal est appelé à délibérer sur les tarifs qu'il souhaite appliquer au sein du service enfance de la commune. Il s'agit ainsi de fixer les tarifs pour l'accueil périscolaire (matin et soir) et de la restauration scolaire. Afin d'adapter cette facturation aux ressources des familles, un coefficient familial est appliqué. Il est noté que cette année scolaire sera marquée par la mise en place d'un nouveau marché (MAPA) concernant la livraison en liaison froide des repas (attribution début juillet 2021), ce qui signifie qu'à l'heure actuelle il est impossible de présumer du coût nouveau des repas pour la commune.

Monsieur le Maire conformément aux orientations prises lors de la dernière commission des finances validées par le conseil municipal lors du vote du budget primitif 2021, propose de maintenir les tarifs du service enfance au même montant que l'an passé, au vu de la situation sanitaire et sociale actuelle.

TARIFS DU SERVICE ENFANCE (du 01/09/2021 au 31/08/2022)

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Quotient Familial	Taux Horaire pour le matin et le soir et taux pour la plage 18h.30-19h
QF1 de 0 - 1000	2€
QF2 de 1001 à 1500	2,5€
QF3 de 1501 à 2600	3€
QF4 >2601	3,5€
Inscription non prévue	
Majoration de 0,5€/ heure	
Pénalité en cas de retard de paiement de plus d'un mois après le délais de paiement contractuel.	
10€/mois de retard à compter du 1 ^{er} suivant la fin du délais contractuel.	

RESTAURANT SCOLAIRE

Quotient Familial	Prix du repas
QF1 de 0 - 1000	4,50€ (dont 1€ d'accueil périscolaire)
QF2 de 1001 à 1500	5€ (dont 1,25€ d'accueil périscolaire)
QF3 de 1501 à 2600	6€ (dont 1,50€ d'accueil périscolaire)
QF4 >2601	6,6€(dont 1,75€ d'accueil périscolaire)
Inscription non prévue	
10€	
P.A.I.	
2€	
Agents municipaux, stagiaires	
Gratuité	
Pénalité en cas de retard de paiement de plus d'un mois après le délais de paiement contractuel.	
10€/mois de retard à compter du 1 ^{er} suivant la fin du délais contractuel.	

Monsieur le Maire passe au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

Le Conseil Municipal
A l'unanimité

MAINTIEN les tarifs ci-avant exposé pour le service enfance : tarifs périscolaire et tarifs du restaurant scolaire.

AUTORISE le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Enfance :

D018-2021 Approbation de l'avenant au PEDT 2018 > 2021 :

Monsieur le Maire dit que vu le contexte sanitaire actuel et dans la mesure où les services de l'Etat sont occupés à d'autres missions relatives à la mise en place des protocoles, il a été proposé à la commune de signer un avenant afin que le PEDT soit prolongé d'une année.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal pour l'autoriser à signer cet avenant et à signer tous les documents utiles.

Monsieur le Maire passe au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

Le Conseil Municipal
A l'unanimité

APPROUVE l'avenant au PEDT 2018>2021 pour une année supplémentaire
AUTORISE le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D019-2021 Approbation du projet pédagogique – service enfance 2021 > 2022 ;

Dans la continuité de la délibération précédente, le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur le projet pédagogique que souhaite mettre en œuvre la commune au sein de son service enfance.

Monsieur le Maire tient aussi à remercier le très bon travail de mise à jour de ce document par l'ensemble des personnels du service enfance, de leur responsable et du DGS.

Vanessa SIROT souhaite dire que le document est très bien réalisé et intéressant.

Monsieur le Maire passe au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

Le Conseil Municipal
A l'unanimité

APPROUVE le projet pédagogique de la commune pour l'année scolaire 2021>2022 ;
AUTORISE le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ressources humaines :

D020-2021 Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter, pour actualisation et adaptation, le tableau des effectifs de la collectivité. Ce document, obligatoire, permet d'encadrer les recrutements et d'attribuer les régimes de payes. L'objectif de cette modification est de permettre la stagiarisation de deux agents déjà en poste sur des remplacements d'agents en disponibilité et congés longue maladie.

Il précise qu'il s'agit de stagiariser 2 agents déjà en poste sur des CDD de remplacement d'agents absents sur une longue période.

Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée de :

- créer un poste d'adjoint technique – catégorie C sur une quotité horaire de 35h,
- créer un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe – catégorie C sur une quotité horaire de 28h,
- d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service	Notes
Filière administrative				
Attaché	A	1	39h	DGS
Rédacteur	B	1	35h	Urbanisme
Adjoint administratif 2° cl	C	1	35h	Etat Civil Finance Accueil
Adjoint administratif 2° cl	C	1	18h	La Poste
Adjoint admin 2° cl	C	1	35h	RH (non pourvu)
Total		5		
Filière technique				
Adjoint technique ppai 1° cl	C	1	35h	Cantine
Adjoint technique ppai 2° cl	C	1	34h	Technique
Adjoint technique ppai 2° cl	C	1	27h	Cantine
Adjoints techniques	C	2	35h	Technique (maladie)
Adjoint technique	C	1	21h	Cantine
Adjoint technique	C	1	35h	Technique

Total			7	
Filière animation				
Animateur principal 1° cl	B	1	28h	Chef Service (dispo)
Adjoints d'animation 2° cl	C	2	17.5	Animatrices
Adjoint d'animation 2° cl	C	1	16h	Animatrice
Adjoint d'animation 2° cl	C	1	13h	Animatrice
Adjoint d'animation 2° cl	C	1	28h	Chef service adjoint
Total		6		
Apprentie - Ecole	C	1	35h	Animatrice
TOTAL DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE		19		

Monsieur le Maire procède au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

Le Conseil Municipal A l'unanimité

CREE les postes proposés et nécessaires au fonctionnement de la collectivité ;
ADOpte le tableau des effectifs ainsi proposé à compter du 01/06/2021 ;
AUTORISE le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

L'inscription de l'ordre du jour complémentaire est adoptée à l'unanimité.

Finances :

D021-2021 Décision modificative n°001 ;

Afin de régulariser une écriture comptable, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT				
Chapitre-article désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
10222 FCTVA			- 115 674,00€	
1068 - Ex. de fonct. capitalisés				+ 115 674,00€

Monsieur le Maire procède au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	15

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité**

APPROUVE la décision modificative numéro 1 ;
AUTORISE le Maire à prendre et réaliser toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe ses collègues conseillers municipaux des décisions qu'il a pris par délégation :

- DM004-2021 Demande de subvention au titre du CDAS auprès du CD74 ;
- DM005-2021 Demande de subvention au titre des Amendes de police auprès du CD74

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé et faute de questions supplémentaires, Monsieur le Maire lève la séance à 21h12.

A Peillonex le 16 juin 2021,



A Peillonex le 16 juin 2021,
Mme le Secrétaire de séance,
Céline GROS.